

Sessions des comités de qualification <u>Calendrier 2024</u>

1ère session: FEVRIER

Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 01/12/2023</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification de FEVRIER 2024.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-mars 2024.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** (www.opqibi.fr) à compter du 25/03/2024.

2ème session: AVRIL

Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 01/02/2024</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification d'AVRIL 2024.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-mai 2024.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** (www.opqibi.fr) à compter du 25/05/2024.

3^{ème} session: JUIN

Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 01/04/2024</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification de JUIN 2024.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-juillet 2024.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** (www.opqibi.fr) à compter du 25/07/2024.

4^{ème} session : OCTOBRE

Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 10/07/2024</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification d'OCTOBRE 2024.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-novembre 2024.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** (www.opqibi.fr) à compter du 25/11/2024.

5^{ème} session: DECEMBRE

Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 10/09/2024</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification de DECEMBRE 2024.

Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-janvier 2025.

Dans le cas contraire, vous pourrez consulter **les décisions déjà prises sur notre site Extranet** (www.opqibi.fr) à compter du 25/01/2025.